



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'AGDE

SEANCE DU 22 MARS 2007

République Française  
Liberté - Égalité - Fraternité

Département de l'Hérault  
Arrondissement de Béziers

**OBJET :**

Mise en place d'un  
schéma d'intervention  
foncière sur la  
Commune d'Agde,  
Validation de la zone  
d'intervention de la  
Commune

N° 04

Réf. : BLB/DGST

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 33  
En exercice : 33  
Qui ont pris part à la délibération : 29

Date de convocation : 16/03/07

Date d'affichage : 27/03/07

Transmis en Sous-préfecture le :  
27/03/07

du Code de l'Urbanisme.

Le Département est titulaire de plein droit du droit de préemption au titre des espaces naturels sensibles. S'il renonce à l'exercer, le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, lorsqu'il est territorialement compétent, puis la Commune en second rang, peuvent se substituer à lui.

Ce droit de préemption peut être exercé à l'occasion de toute mutation à titre onéreux de terrains ou de droits sociaux donnant vocation à leur attribution en propriété ou en jouissance et exceptionnellement, de terrains bâtis dès lors que leur intérêt pour la mise en œuvre de la politique des espaces naturels sensibles des Départements est démontrée.

Le schéma d'intervention foncière a pour principe l'intervention systématique, par voie de préemption ou à l'amiable, des titulaires du droit de préemption au titre des espaces naturels sensibles dans leur périmètre respectif et préalablement défini.

Il a pour objectif d'améliorer la concertation et de permettre une meilleure coordination des partenaires dans la mise en œuvre de leur politique de protection des espaces naturels ;

L'an DEUX MILLE SIX et le VINGT DEUX MARS,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AGDE s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence du Maire.

**Présents :** MM. et Mmes D'ETTORE, FREY, COUQUET, KELLER, MARTIN-PAGES, MOUYSSSET, TOBENA, VIBAREL-CARREAU, CALVET, MESPOULET, THOMASSET, BECHAUX, GRILLET, DRUILLE, ANTOINE, BANNY, BEL, BAUDET, DENOLLY, LABATUT, BOUSQUET, JOVER, MUR, CHEVESTRIER, DENESTEBO

**Mandants :**  
M. BENTAJOU  
M. OLLER  
Mme LAMBIES  
Mme SALGAS

**Mandataires :**  
M. MESPOULET  
M. TOBENA  
Mme KELLER  
M. le Maire

**Absents :**  
Mme SPASOV, Mme SURJOUS, M. IGNATOFF, M. PASSERIEUX

**Secrétaire de séance :** M. FREY

**Rapporteur :** M. MARTIN-PAGES

REÇU LE  
- 3 AVR. 2007  
TRAVAUX ET URBANISME  
SOUS-PREFECTURE BEZIER

Le Rapporteur expose que :

Par délibération du 26 janvier 1982, le Département a instauré des zones de préemption au titre des espaces naturels sensibles sur la commune d'Agde. La délimitation de ces zones a pour objet l'acquisition des terrains nécessaires à la mise en œuvre d'une politique de sauvegarde et d'ouverture au public des espaces naturels. Les espaces naturels sensibles sont soumis au régime réglementaire des articles L 142-1 à L 142-13 et R 142-8 à R 142-11

Compte tenu des zones d'intervention projetées du Département et du Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres et des interventions de la SAFER dans son champ de compétence, la zone d'intervention de la commune telle que définie dans le plan présenté est la plus appropriée pour compléter le dispositif d'intervention et assurer la politique de protection des espaces naturels de la commune ;

Il est proposé au Conseil de se prononcer sur la mise en place d'un schéma d'intervention foncière sur la commune d'Agde et de valider sa zone d'intervention.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

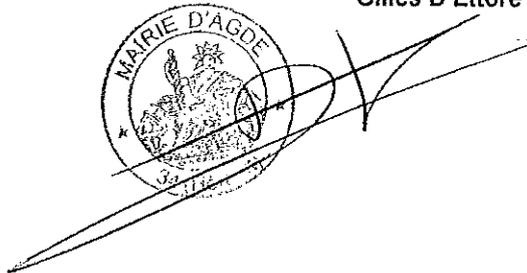
Où l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE DES VOTANTS : 28 POUR – 1 ABSTENTION (M. DENESTEBE)**

- Accepte la mise en place du schéma d'intervention foncière sur ses espaces naturels sensibles, tel que défini sur le plan présenté ;
- Valide la zone d'intervention de la commune sur ses espaces naturels sensibles, tel que définie sur le plan présenté ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à engager toute action et à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

Fait et délibéré à AGDE, les jours, mois et an susdits

Le Maire,  
Gilles D'Ettore



# Schéma d'Intervention Foncière de la Commune d'Agde

